copie certifiée conforme

98B8303

ABE Clearing

Assemblée Générale

5 juin 2003

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
- 7 OCT. 2003
N° DE DEPOT 62515

(Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 juin 2003)

Les actionnaires d'ABE Clearing (la « Société ») se sont réunis le 5 juin 2003 à 9 heures 30 dans les bureaux de ING Bank (ING House) à Amsterdam, Pays-Bas.

La liste de présence est jointe en Annexe 1.

M. Willy Scheerlinck préside l'Assemblée Générale en sa qualité de Président de la Société.

Dans ses remarques introductives, M. Ben Christiaanse, Executive Vice President, Rabobank, souhaite la bienvenue à Amsterdam à l'ensemble des actionnaires d'ABE Clearing au nom de sa banque et au nom des autres banques EURO1 établies aux Pays-Bas.

Le Président accueille l'ensemble des actionnaires et observateurs présents et, constatant que 71 des 74 actionnaires sont représentés à l'assemblée, déclare que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer au regard des dispositions de l'article 30.2 des statuts.

Dans ses remarques préliminaires, le Président remercie les banques EURO1 néerlandaises pour leur aimable invitation à Amsterdam et pour la parfaite organisation de l'assemblée.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de suggestions d'amendements, le Président soumet au vote la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale approuve l'ordre du jour de l'assemblée du 5 juin 2003, tel que joint ».

La résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'assemblée est joint en Annexe 2.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRELIMINAIRE DE L'ASSEMBLEE DU 23 MAI 2002

En l'absence de suggestions d'amendements, le Président soumet au vote la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 mai 2002 tel que joint ».

La résolution est approuvée à l'unanimité.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président propose à l'Assemblée Générale qu'il ne soit procédé qu'à une lecture partielle du rapport du Conseil d'administration, l'ensemble des représentants des actionnaires présents ayant reçu une copie du texte intégral du rapport préalablement à l'assemblée. Les actionnaires approuvent à l'unanimité qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une lecture intégrale du rapport.

Le texte du rapport et ses annexes ont été envoyés avec les documents adressés aux actionnaires en vue de l'assemblée.

En conclusion et au nom du Conseil d'administration et des actionnaires, le Président remercie l'équipe de direction et le personnel d'ABE Clearing pour leur travail au cours de l'exercice.

.../...

5. STEP2
(RESOLUTION ORDINAIRE DES ASSOCIES)

Gilbert Lichter présente un rapport de situation sur STEP2.

.../...

Steffen Kowalski pose une question sur le prix à payer par les participants indirects, faisant observer que ce prix devrait être minimal. Gilbert Lichter répond que les participants indirects auront à payer des frais d'enregistrement minimes et qu'il leur sera appliqué une tarification prenant en compte les cas où ces participants indirects font partie d'un même groupe bancaire.

Günther Gall demande à quelle date la tarification STEP2 sera finalisée. Le Président répond que le Conseil d'administration s'efforcera de conclure ses discussions sur la tarification lors de sa prochaine réunion le 3 juillet 2003.

Linda Smith demande si la Société aura besoin d'un financement complémentaire pour ses activités en 2003. Le Président répond que cette question sera traitée sous le point 9 de l'ordre du jour.

Martine Brachet fait observer, en ce qui concerne les développements futurs de STEP2, que la question du traitement des prélèvements directs (« direct debit ») sera discutée au sein du Conseil Européen des Paiements (« EPC ») jusqu'à la fin de l'année.

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote la résolution suivante :

« Le 10 avril 2003, une résolution relative au projet STEP2 et à son financement a été soumise aux actionnaires dans le cadre d'un vote par correspondance.

Le Président ayant informé les actionnaires que le vote sur cette résolution relative au projet STEP2 (ci-après « la Résolution du 10 avril 2003 ») a été clôturé le 24 avril 2003 et que la Résolution du 10 avril 2003 a été approuvée par la majorité suivante :

-	*Oui*	:	*54*
-	*Non*	:	*4*
-	*Absence de réponse*	:	*16*

les actionnaires prennent acte que le quorum et la majorité applicables au vote de la Résolution du 10 avril 2003 ont été calculés sur la base du nombre total d'actionnaires, et que la résolution a été approuvée par un vote pris à la majorité de l'ensemble des actionnaires, qui sont liés par cette résolution.

Conformément à la Résolution du 10 avril 2003, (i) ABE Clearing est confirmé comme l'entité en charge de la finalisation du projet STEP2, et quand ce projet sera finalisé, comme l'entité en charge de l'opération et de la gestion du système STEP2 et (ii) ABE Clearing bénéficie de tous les droits et assume toutes les obligations dérivant des accords conclus avec SIA et d'autres fournisseurs dans le cadre du projet STEP2 et devra conclure avec SIA et d'autres fournisseurs tout contrat s'avérant approprié.

Par la Résolution du 10 avril 2003, les actionnaires se sont engagés à (i) répondre à parts égales à tout appel de fonds par ABE Clearing permettant à ABE Clearing de continuer les travaux préparatoires en vue de l'achèvement du projet STEP2, en liaison avec SIA et les autres fournisseurs (ci-après « le Montant de la Seconde Tranche ») et à (ii) répondre à parts égales à tout appel de fonds par ABE Clearing permettant à ABE Clearing de payer à l'Association Bancaire pour l'Euro (l' « ABE ») le montant dû à l'ABE pour le transfert des travaux en cours relatifs au projet STEP2 par l'ABE à ABE Clearing (ci-après « le Montant du Remboursement »). Par la Résolution du 10 avril 2003, les actionnaires se sont par ailleurs engagés à répondre à parts égales à tout appel de fonds par ABE Clearing permettant à ABE Clearing de couvrir toute différence entre les charges et les revenus opérationnels de STEP2 au cours des premières années.

Le Montant de la Seconde Tranche a été estimé à 1.750.000 EUR et un appel de fonds pour le financement du Montant de la Seconde Tranche a été effectué par ABE Clearing pour règlement par les actionnaires avant le 30 mai 2003.

Les actionnaires prennent acte qu'ABE Clearing, conformément à la Résolution du 10 avril 2003, a également effectué un appel de fonds auprès des membres de l'ABE qui se sont engagés à participer au financement du projet STEP2 et qui ne sont pas actionnaires d'ABE Clearing.

Le Montant du Remboursement a été fixé à 1.777.190 EUR par le Conseil d'administration d'ABE Clearing et par le Conseil d'administration de l'ABE, sur la base des coûts encourus par l'ABE pour le développement de STEP2 au cours de la période qui s'est achevée à la date de la Résolution du 10 avril 2003.

A la suite de la Résolution du 10 avril 2003, et sur proposition du Conseil d'administration telle qu'elle résulte de la décision prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 mai 2003, les actionnaires ratifient la décision prise par le Conseil d'Administration et décident que le Montant du Remboursement est égal à 1.777.190 EUR (un million sept cent

soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-dix euros). En conséquence et conformément à la Résolution du 10 avril 2003, les actionnaires répondront à parts égales à tout appel de fonds par ABE Clearing pour le financement du Montant du Remboursement en vue du paiement devant être effectué par ABE Clearing à l'ABE pour le transfert des travaux en cours relatifs au projet STEP2. Les actionnaires prennent acte qu'ABE Clearing effectuera également un appel de fonds auprès des membres de l'ABE qui se sont engagés à participer au financement du projet STEP2 et qui ne sont pas actionnaires d'ABE Clearing, pour leur part dans le financement du Montant du Remboursement, et les actionnaires s'engagent à payer chacun à ABE Clearing un montant de 18.707,26 EUR (dix-huit mille sept cent sept euros et vingt-six centimes) afin de permettre à ABE Clearing de payer à l'ABE une somme égale au Montant du Remboursement.

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au Président, avec droit de substitution, en vue de la mise en œuvre de la présente résolution et de toutes les formalités afférentes.»

La résolution est approuvée à la majorité suivante :

- Oui : 67
- Non : 0
- Abstentions: 4

.../...

8. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2002

(RESOLUTION ORDINAIRE DES ASSOCIES)

Le Président invite Gilbert Lichter à présenter les comptes de l'exercice 2002, ainsi que la situation financière en 2003.

8.1 Résolution sur les comptes annuels au 31 décembre 2002

Gilbert Lichter présente les comptes annuels d'ABE Clearing.

Le Président donne lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice courant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le texte des rapports a été envoyé avec les documents adressés aux actionnaires en vue de l'assemblée.

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote la résolution suivante relative aux comptes annuels, au bilan et à la gestion de la Société :

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture, par le Président, du Rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve:

- *les comptes annuels et le bilan de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2002, tels qu'ils ont été présentés,*
- *la gestion de la Société, telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.*

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus (i) aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2002 et (ii) au commissaire aux comptes au titre de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions conclues entre (i) le Président, le Vice-Président et les autres membres du Conseil d'administration et (ii) la Société, constate qu'aucune convention de ce type n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice 2002 ».

La résolution est approuvée à l'unanimité.

8.2 Résolution sur l'affectation des résultats

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote de l'assemblée la résolution suivante relative à l'affectation des résultats financiers de la Société pour l'exercice 2002 :

« L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels présentent une perte de 1.791 euros. Elle décide d'affecter cette perte au poste Report à nouveau ».

La résolution est approuvée à l'unanimité.

9 RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE EN 2003

9.1 APPROBATION D'UN BUDGET REVISE POUR L'ANNEE 2003 (RESOLUTION ORDINAIRE DES ASSOCIES)

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote de l'assemblée la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve un budget révisé de 4.502.667 euros pour couvrir les dépenses opérationnelles et administratives liées aux activités de la Société en 2003, y compris les coûts opérationnels liés à STEP2. »

La résolution est approuvée à l'unanimité.

10. MODIFICATION DU PROCESSUS BUDGETAIRE A COMPTER DE 2004 (RESOLUTION ORDINAIRE DES ASSOCIES)

Le Président informe les actionnaires des changements apportés au processus budgétaire tels qu'ils ont été discutés et arrêtés par le Conseil d'administration. A compter de janvier 2004, la facturation des droits d'utilisation d'EURO1 se fera sur la base d'un budget qui sera établi par le Conseil d'administration à la fin de l'exercice précédent. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale, il sera demandé aux actionnaires de ratifier le budget de l'année en cours, la facturation pour le reste de l'année se faisant sur la base du budget ainsi ratifié.

11. ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de sa réunion du 4 juillet 2002, le Conseil d'administration coopta M. Tullio Vittori en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Giovanni Savio, qui avait démissionné du Conseil d'administration au moment de son départ en retraite. M. Tullio Vittori participe aux réunions du Conseil d'administration depuis le 12 septembre 2002. Le Président demande à l'Assemblée Générale de ratifier la nomination de Tullio Vittori en tant qu'Administrateur remplaçant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination de M. Tullio Vittori en tant qu'administrateur remplaçant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

11.1 ELECTION D'UN PRESIDENT REMPLAÇANT

Le Président invite les actionnaires à procéder à l'élection d'un Président remplaçant.

Le Président ayant informé les actionnaires qu'il démissionnerait de son mandat de Président à l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, conformément à l'article 21.6 des statuts de la Société un Président remplaçant doit être élu par l'Assemblée Générale, qui restera en fonction jusqu'à l'expiration normale du mandat de son prédécesseur.

Le candidat est M. Jean-Marie Avadian.

L'Assemblée Générale procède à l'élection, le Président élu par l'Assemblée Générale est M. Jean-Marie Avadian.

Conformément à l'article 21.6 des statuts de la Société, le Président nouvellement élu est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Willy Scheerlinck félicite le Président nouvellement élu d'ABE Clearing.

11.2 ELECTION DE 5 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En l'absence de questions et de commentaires, le Président décide de procéder à l'élection de cinq membres du Conseil d'Administration.

Le Président informe les actionnaires que cinq membres du Conseil d'Administration élus par l'Assemblée Générale du 25 mai 2000 ont été élus pour une période s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2002.

Les administrateurs, dont le mandat s'achève cette année, sont :

- M. Luis Araujo;
- M. Heinz Kozmuth;
- Mme Marta Morey (démissionnaire);
- M. Barry O'Brien;
- M. Rune Olofsson.

Cinq administrateurs doivent donc être élus.

Les candidats sont les suivants :

- M. Luis Araujo;
- M. Heinz Kozmuth;
- M. Alfredo Rodriguez Pinilla;
- M. Roger Storm;
- Mme Elizabeth Yeates.

L'Assemblée Générale procède à l'élection, les candidats élus par l'Assemblée Générale sont :

- M. Luis Araujo;
- M. Heinz Kozmuth;
- M. Alfredo Rodriguez Pinilla;
- M. Roger Storm;
- Mme Elizabeth Yeates.

Conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société, les nouveaux membres du Conseil d'administration sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable. Leur mandat s'achèvera en conséquence à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le Président félicite les membres du Conseil nouvellement élus et réélus.

12. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES ASSEMBLEES

Les prochaines Assemblées Générales sont prévues pour le 20 mai en 2004 et pour le 19 mai en 2005.

Le Président renouvelle ses remerciements d'une part aux banques EURO1 néerlandaises et spécialement à ING Bank pour leur aimable invitation et pour l'aide apportée dans l'organisation de l'assemblée et d'autre part à tous les actionnaires d'ABE Clearing pour leur coopération.

Le Président clôt l'Assemblée Générale à 13 heures.

.../...

[Fin des extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 juin 2003]

LE PRESIDENT	LE PRESIDENT REMPLAÇANT	LE REPRESENTANT D'UN ACTIONNAIRE
M. Willy Scheerlinck	M. Jean-Marie Avadian	M. Joël Le Dentu

Annexe 1

Liste de présence

Actionnaires présents :

ABN-AMRO BANK
ALLIED IRISH BANKS
BADEN-WÜRTTEMBERGISCHE BANK
BANCA INTESA
BANCA NAZIONALE DEL LAVORO
BANCA POPOLARE DI MILANO
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA
BANCO COMERCIAL PORTUGUES
BANCO ESPANOL DE CREDITO
BANCO ESPIRITO SANTO
BANCO POPOLARE DI VERONA E NOVARA
BANCO POPULAR ESPANOL
BANCO DE SABADELL
BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO
BANK AUSTRIA CREDITANSTALT
BANK OF AMERICA
BANK OF SCOTLAND
BANK OF TOKYO-MITSUBISHI
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
BNP PARIBAS
BARCLAYS BANK
CAIXA BARCELONA
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
CAJA MADRID
CAPITALIA
CDC FINANCE - CDC IXIS
CITIBANK N.A
COMMERZBANK
CREDIT AGRICOLE S.A.
CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
CREDIT LYONNAIS
DANSKE BANK
DEN NORSKE BANK
DEUTSCHE BANK
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
DRESDNER BANK
DZ BANK
EFG EUROBANK ERGASIAS
ERSTE BANK
FORTIS BANK
HSBC BANK
HYPOVEREINSBANK
ING BANK

ING BELGIUM
JPMORGAN CHASE BANK
KBC BANK
KREDIETBANK LUXEMBOURGEOISE
LLOYDS TSB BANK
NATEXIS BANQUES POPULAIRES
NATIONAL AUSTRALIA BANK
NATIONAL BANK OF GREECE
NATIONAL WESTMINSTER BANK
NORDEA BANK DANMARK
NORDEA BANK FINLAND
NORDEA BANK SWEDEN
OKOBANK
RABOBANK NEDERLAND
RAIFFEISEN ZENTRALBANK ÖSTERREICH
ROYAL BANK OF SCOTLAND
SAMPO BANK
SANPAOLO IMI
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN
SOCIETE GENERALE
STANDARD CHARTERED BANK
SVENSKA HANDELSBANKEN
SWEDBANK
UBS AG
UNICREDITO ITALIANO
WACHOVIA BANK
WESTLB AG

Actionnaires excusés :

ALPHA BANK
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA
BANK OF IRELAND

Observateurs :

SWIFT

Annexe 2

Ordre du jour de l'Assemblée

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Approbation du procès-verbal préliminaire de l'Assemblée Générale du 23 mai 2002

3. Rapport du Conseil d'Administration

4. Rapport sur les activités des comités

5. STEP2 (Résolution Ordinaire des Associés)

6. Développement du « Liquidity Bridge System » (Résolution Ordinaire des Associés)

7. Présentation du programme de réforme de la gouvernance

8. Approbation des comptes de l'exercice 2002 (Résolution Ordinaire des Associés)
   8.1 Résolution sur les comptes annuels au 31 décembre 2002
   8.2 Résolution sur l'affectation des résultats

9. Rapport sur la situation financière de l'exercice 2003
   9.1 Approbation d'un budget révisé pour 2003 (Résolution Ordinaire des Associés)

10. Modification du processus budgétaire à compter de 2004 (Résolution Ordinaire des Associés)

11. Election de membres du Conseil d'Administration (Résolution Ordinaire des Associés)
    11.1 Election d'un Président remplaçant
    11.2 Election de 5 membres du Conseil d'Administration

12. Questions diverses et prochaines assemblées